



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 18 f) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : administration publique et développement

**Projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil, Robert Rae (Canada),
à l'issue de consultations**

Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité d'experts de l'administration publique

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la vingt-quatrième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 11 avril 2025 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité, établi comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2025 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025.
4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17.
5. Principes d'une gouvernance efficace au service d'un développement équitable et durable pour tous.
6. Utilisation transparente et responsable des systèmes d'intelligence artificielle dans l'administration publique : rôle des pouvoirs publics.
7. Viabilité des finances publiques.
8. Stratégies visant à faire évoluer les mentalités dans le secteur public, à retenir les talents et à attirer des jeunes.



9. Exploitation des avancées majeures dans la mise en place d'institutions et d'une gouvernance solides au profit de l'action climatique et plus particulièrement de la transition vers une énergie propre.
 10. Renforcement des institutions dans les pays touchés par des conflits.
 11. Consultation spéciale avec des observateurs.
 12. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Comité.
 13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-quatrième session.
- c) Décide qu'il faut continuer de préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.
-